



INFORMATION REGIONALE N° 16

Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale
UNSA EDUCATION

Le Secrétaire Académique
à l'attention
des secrétaires académiques adjoints, des secrétaires départementaux et des chargés de communication
POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

AUDIENCE RECTORALE DU SNPDEN

Le recteur, accompagné de M. le secrétaire général, de Mmes MOUNE et DUDEZERT a reçu une délégation du SNPDEN à sa demande. Il s'agissait pour nous d'exprimer au Recteur les graves difficultés que nous vivions dans le cadre de la préparation de rentrée pour assurer convenablement la mission qui nous est confiée. Dans un climat de démobilisation pédagogique et de découragement (et ce n'est pas, pour nous, tomber de la sinistrose), les EPLE, privés de marge de manoeuvre par des DGH pour le moins étriquées, ne peuvent se projeter dans un avenir proche, comme dans un démarche de projets volontaristes et ambitieux.

Certes, à l'instar d'autres académies, le Recteur a défini un projet académique ambitieux (même si nous avons regretté sa parution tardive), mais, nous qui avons à le décliner dans les établissements, savons qu'il n'a pas les moyens à la hauteur des ambitions.. Et ce n'est pas avec les règles comptables établies qui mettent en difficulté les établissements que nous pourrions mobiliser les équipes autour de projets fédérateurs :

modification unilatérale des structures définies en décembre dans certains départements

fléchage et coloration des postes par les services de certaines IA au détriment de l'autonomie des établissements

Mise en cause de la réglementation pour réduire les moyens (heures de 1° chaire, ½ heure de libre affectation, heure de majoration pour effectif faible)

constitution de groupes à mille lieues des conditions pédagogiques et matérielles des établissements.

Nous avons demandé

le respect partout dans l'académie des principes d'élaboration des TRM et des DGH

de réétudier les dotations pour prendre en compte l'organisation réelle et matérielle des établissements

de bénéficier (comme le préconise le rapport THELOT) d'une marge d'autonomie pour dynamiser les équipes et faire vivre le projet d'établissement.

Une seule assurance : celle de ne pas réitérer les transformations d'HSA en groupement de services ou BMP en août, après la réalisation des emplois du temps. Le Secrétaire Général s'est engagé à ce que ces transformations aient lieu, au plus tard, en juin.

Pour ce qui concerne les projets d'établissement, nous avons réaffirmé que nous n'étions pas dans des conditions sereines pour remonter des projets qui ne soient pas purement formels et seulement constitués d'un catalogue d'objectifs sans véritable programme d'actions pour les mener à bien, faute de nécessaires marges de manoeuvre .

Evidemment, ce n'est pas avec les quelques HSE et moyens financiers complémentaires liés au projets que nous serons en mesure d'assumer ces tâches.

Les AED : Nous avons élevé une vive protestation, jugeant inacceptable la nouvelle procédure introduite insidieusement qui consiste à ne pas remplacer les MISE démissionnaires en cours d'année par des AED mais par des CAE. Aberration éducative, liquidation de la vie scolaire, remise en cause des engagements de remplacer poste pour poste les MI -SE, sans oublier que, immanquablement, se posera le problème de l'autorisation des CA ! Que se passerait-il en cas de refus par un CA ? On ferme la Vie scolaire, l'internat ou l'établissement ? Mesure budgétaire ponctuelle nous a-t-on répondu. Mais là encore ne soyons pas naïfs : cela correspond à un plan national d'économie budgétaire mettant en péril la sécurité et la sérénité au sein de nos établissements. Qui nous dit aujourd'hui, que cette mesure ponctuelle ne sera pas généralisée au moment où il faudra remplacer les MI-SE en fin de fonction. Là encore aucune assurance.

Enfin nous avons manifesté notre soutien aux collègues victimes de « remontées de bretelles » quant à leur loyauté. Au sein de nos établissements, nous représentons l'Etat et devons faire avec ce qui nous est donné, certes. Mais les restrictions budgétaires, les changements de règles qui mobilisent les acteurs et les partenaires de l'EN ne doivent pas faire de nous des hérauts d'une volonté ministérielle de casse du service public d'éducation

Si nous revendiquons une culture d'encadrement partagé, 20 ans de construction d'un métier passionnant ne feront pas de nous, pour autant, des hommes lige et nous nous réservons le droit de le faire savoir.

B.CAGNIART, secrétaire académique